

Le vide juridique de Pokémon GO

Par **PixelConscient**, le **24/07/2016** à **01:12**

Bonjour ! Apprenti juriste comme vous et passionné de nouvelles technologies, je tiens un blog sur lequel je publie mes articles de fond sur le sujet. Je voudrais avoir votre avis à propos de mon dernier article, sur Pokémon Go et sa dimension juridique, notamment à propos de la liberté de panorama et de la clause d'arbitrage.

Avec la réalité augmentée et le jeu en ligne, des problématiques nouvelles de l'ère numérique sont soulevées par Pokémon GO et vont mener à des cas juridiques sans précédent.

<http://www.pixelconscient.net/23/07/2016/vide-juridique-pokemon-go/>

Merci pour tous vos retours !

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2016** à **07:51**

Bonjour

Super article. Il est vrai que la clause d'arbitrage est une vaste blague (arbitre choisit par la société elle-même, et cela se déroulera au Japon)

Le jour où "Mew" apparaîtra ce sera l'apocalypse !

Par **Sismic**, le **24/07/2016** à **14:02**

Salut,

Super article, très bien écrit avec des exemples/détails, écrit par un jeune qui sait de quoi il parle.

Es-tu le seul créateur de ton blog ?

Je l'ajoute à mes favoris car je suis aussi passionné de technologies.

Je vois que tu soulève une problématique à laquelle je pensais moi même depuis quelque temps, l'emplacement des *Pokéstops* pourrait se faire acheter par des commerces et même par des offices de tourismes pourquoi pas ?

Tu pourrais ajouter l'exemple de l'annonce sur le bon coin pour illustrer encore plus ton article, une personne propose de louer son appartement sur Paris en affirmant que le salon est situé à 4 *Pokéstops*.

Par **Alister**, le **24/07/2016** à **19:56**

Bonjour,

Merci PixelConscient pour cet article intéressant et bien documenté.

Pour la clause d'arbitrage, la blague est assez limitée, puisque comme Pixel Conscient l'a dit, elle n'aura vocation à s'appliquer qu'à très peu de personnes, la cible largement prioritaire de l'appli étant les consommateurs.

Concernant l'éventuelle évolution du droit afin d'encadrer les jeux de réalité virtuelle, je ne suis pas intimement persuadé que ce soit nécessaire. Ce sera aux joueurs de se responsabiliser, à Nintendo de créer un fonds permettant d'indemniser les éventuels auteurs et à Nintendo de faire le nécessaire techniquement parlant afin de limiter le caractère trop aléatoire des apparitions de Pokemons dans les zones dangereuses. Le jeu leur a rapporté, et continuera à leur rapporter, assez d'argent pour prendre un minimum de précaution à ce sujet, malgré l'immensité de la tâche.

Pour les aspects commerciaux et autres avantages marketing, c'est un gros marché de partenariats qui est à venir à mon avis... Reste à voir si Nintendo va tenter d'avoir la mainmise dessus ou laisser une certaine liberté aux usages commerciaux divers... C'est là qu'on attend sans doute le plus grand nombre de jurisprudences susceptibles d'impacter notre droit d'auteur à mon avis, tant l'enjeu financier est important.

Par **Camille**, le **24/07/2016** à **22:19**

Bonsoir,

Ah, ben zut, on vient de me dire que mon prochain Pokemon, je vais le trouver au 55 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.

De qui peut-il bien s'agir ???

[smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2016** à **10:08**

Bonjour

D'après une source sûr il n'y a plus de Pokémon à l'adresse indiquée par Camille [smile3]
<http://www.legorafi.fr/2016/07/12/pokemon-go-a-la-recherche-dun-pokemon-rare-un-adolescent-de-17-ans-sintroduit-a-lelysee/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2016** à **07:28**

Bonjour

Et voilà ! Premier accident lié au jeu, et ça se passe dans ma ville en plus !

<https://www.francebleu.fr/infos/insolite/besancon-un-joueur-de-pokemon-go-percute-un-muret-au-volant-de-sa-voiture-1469468498>

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2016** à **15:18**

Bonjour

De mieux en mieux ! <http://www.bfmtv.com/societe/deux-jeunes-s-introduisent-dans-une-gendarmerie-de-l-aude-pour-attrafer-un-pokemon-1020106.html>

Par **Sismic**, le **27/07/2016** à **19:28**

Dès qu'il y a du neuf tout le monde gueule.

Acceptez l'arrivé d'une nouvelle façon de jouer sur mobile.

Pokemon n'a tué personne. Je vais me plaindre de IKEA, voyez vous, leur meubles provoquent des maux de têtes aux gens quand ils les montent, je pense que cette entreprise ne va pas durer longtemps.

Et puis les gens n'ont pas attendue Pokemon Go pour être sur leur téléphone (snapchat, insta ...)

Par **Camille**, le **27/07/2016** à **20:18**

BONJOUR !

[citation]*Pokemon n'a tué personne*[/citation]

Vu comme c'est parti, on parie que ça ne va pas tarder ?

Percuter un muret, pas trop grave mais si c'était un piéton ?

[smile17]

Bref, comme le sous-entend Blaise, indirectement, que fout Manuel Valls ??? Il s'occupe de bricoles sans aucune importance (la loi travail, l'état d'urgence, le chômage

...). Ferait bien mieux de s'occuper des Pokemon GO !!!
[smile4]

Par **Sismic**, le **27/07/2016** à **22:19**

Tu vas donc interdire les couteaux, fourchettes parce qu'il y a eu des meurtres avec ?

Snapchat est utilisé beaucoup plus au volant que Pokemon Go (avec le filtre vitesse) et a connu des accidents corporels beaucoup plus graves.

Donc si on s'en prend à Pokemon Go, on s'en prend à toutes les applications mobiles et à Renault pourquoi pas ?

" S'occuper de Pokemon Go " ...

Par **Camille**, le **27/07/2016** à **23:21**

Bonsoir,

[citation] *Mais une personne qui meurt parce qu'elle jouait à Pokémon Go ou parce qu'elle a été percutée par une personne qui jouait à Pokémon Go*[/citation]

Très juste, je n'y avais pas pensé à ce cas :

Le piéton qui traversait la rue sans faire attention parce qu'il jouait au Pokemon GO, percuté par un automobiliste qui n'avait pas vu le piéton parce qu'il jouait au Pokemon GO en conduisant, sous les yeux d'un flic qui n'a rien vu parce qu'il jouait lui-même au Pokemon GO ! Et le piéton, conduit d'urgence à l'hôpital, est victime d'un accident mortel parce que l'ambulancier jouait au Pokemon GO au volant...

[smile4]

Par **Sismic**, le **27/07/2016** à **23:53**

Bonsoir,

Je comprend, je veux juste souligner le fait que Pokemon Go n'est pas le problème mais juste un outil, comme il en existe tant d'autre.

Il y a déjà une loi qui interdit l'utilisation du téléphone au volant pourtant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2016** à **07:39**

Bonjour

Arf ! Je vous le dit, rien ne vaut la bonne vieille version jaune [smile3]

La SNCF prend des précautions http://www.huffingtonpost.fr/2016/07/27/pokemon-go-sncf-train_n_11212488.html

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2016** à **08:53**

Bonjour

Et là je ne sais pas si je dois rire ou pleurer <https://www.thesun.co.uk/news/1495920/teacher-quits-her-job-to-become-britains-first-full-time-pokemon-go-player/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2016** à **12:30**

Bonjour

De rien, et quelque chose me dit que le feuilleton est loin d'être terminé

Par **PixelConscient**, le **31/07/2016** à **23:55**

Re, merci beaucoup pour vos retours !

Bourdieu : Merci pour le compliment ! Pourquoi l'arbitrage se déroulerait-il au Japon ?

Sismic : Merci à toi ! Et ton ajout en favoris, j'en suis honoré ! Oui je suis seul aux commandes. Perso j'adore ces problématiques, c'est plus actuel, les anciens ne maîtrisent pas et c'est quand même plus passionnant que deux péquenauds qui se disputent pour 10 cm de clôture dans je sais pas quel bled en droit administratif.. ;) Je pense que le droit des ntic c'est vraiment l'avenir ! Et effectivement, bonne idée, l'exemple du bon coin est très parlant !

Alister : Je suis content que l'article t'ai intéressé ! Par contre je ne suis pas entièrement d'accord pour l'évolution du droit : bien que Niantic ait pris énormément de précautions et anticipé plein de problèmes pour éviter les scandales, ce n'est pas à une entreprise privée de rétablir la justice (que ça soit en créant un fonds ou autre..). Et quand bien même elle le ferait, ce ne sera peut être pas le cas des éditeurs chinois ou coréens qui sortiront des clones du jeu dans tous les sens héhé.

Par **Camille**, le **01/08/2016** à **00:09**

Bonsoir,

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/les-participants-et-les-spectateurs-des-jeux-de-rivieres-de-pokemon-go/5066089885001/>

Ah, quand même !

Vous vous rendez compte, si un athlète lance son marteau en jouant au Pokemon GO, ça peut être très dangereux !!!

[smile4][smile4][smile4]

Par **Alister**, le **01/08/2016 à 02:12**

[citation]bien que Niantic ait pris énormément de précautions et anticipé plein de problèmes pour éviter les scandales, ce n'est pas à une entreprise privée de rétablir la justice (que ça soit en créant un fonds ou autre..).

[/citation]

En fait, quand je disais ça je me plaçais du côté des entreprises propriétaires. Il ne s'agit pas vraiment de justice en l'occurrence mais d'une question d'anticipation des risques par le biais de provisions, qu'il appartient aux juristes de ces entreprises de conseiller (ou non).

Les procès - et donc la justice - auront lieu quoiqu'il arrive, il s'agit juste d'anticiper les éventuels dommages et intérêts que ces entreprises devront verser. C'est cynique mais ça se résume souvent à ça. Par contre oui, ça va être particulièrement intéressant à suivre si des versions identiques ou similaires du jeu sont éditées par d'autres, j'ai déjà hâte de suivre les éventuelles actions en contrefaçon.

Pour le reste, oui, on peut légiférer sur pokemon go et prévoir une énième pseudo loi de simplification du droit par la suite, nos législateurs savent bien faire, soyons rassurés. [smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/08/2016 à 12:40**

Bonjour

[citation]*Bourdieu : Merci pour le compliment ! Pourquoi l'arbitrage se déroulerait-il au Japon ?*

[/citation]
Autant pour moi, je me suis emmêlé les pinceaux entre Niantic et Nitendo. En fait, je voulais dire que Niantic allait choisir une juridiction arbitrale du lieu de son siège sociale, qui est à San Francisco (pour Nitendo c'est Kyoto, d'où mon allusion au Japon).

De toute façon, comme l'avais expliqué Alister dans son premier message, cette clause est inapplicable en France.

A lire également <http://www.directmatin.fr/monde/2016-07-28/les-10-endroits-eviter-pour-jouer-pokemon-go-735332>

<http://www.directmatin.fr/jeux-video/2016-07-21/les-six-manieres-de-reconnaitre-un-joueur-de-pokemon-go-734857>

<http://www.directmatin.fr/monde/2016-07-26/le-jeu-pokemon-go-declenche-une-fusillade-las-vegas-735126>

Néanmoins, on peut reconnaître que pokémon go a réussi là où la plupart des parents ont échoués : "faire sortir les ados no-life de leur chambre".

Et qui sait peut-être que des couples vont se former.

- Papa, maman comment vous vous êtes rencontrés ?

- On poursuivait un Pikachu, on s'est rentré dedans et là ça a été le coup de foudre [smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **08:33**

Bonjour

Finalement Pokémon GO peut avoir du bon <https://www.francebleu.fr/infos/insolite/ardeche-de-jeunes-chasseurs-de-pokemon-retrouvent-une-disparue-annonay-1469874099>

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/08/2016** à **11:27**

Bonjour

Hier il y a eu un article consacré au JT de France 2

http://www.francetvinfo.fr/internet/pokemon-go/pokemon-go-une-chasse-dangereuse_1581093.html

Et chez nos amis belges, on ne plaisante plus <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/08/08/97001-20160808FILWWW00046-belgique-les-chasseurs-pokemon-pourront-etre-verbalises.php>